

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 6 JUIN 2016 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET, M. Francis BLOCH, M. Pierre-Louis BALLEZ, Adjoints au Maire.
MMES Pascale LABART, Evelyne DOY, Audrey BLANC-MONOT, Josette GUERRIER, Françoise EYRAUD, Marie LABROSSE (arrivée à 19h35) MM. Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Josette GUERRIER

Convocation faite le : 31 MAI 2016

publiée le : 31 MAI 2016

Au préalable, M. le Maire informe que Mme E. DOY a fait part de son intention d'enregistrer les séances du conseil municipal. M. le Maire précise qu'il a répondu à Mme DOY que l'enregistrement des séances était possible, mais elle ne pourra pas établir de procès-verbal et le diffuser. L'enregistrement est diffusable. Il rappelle que le procès-verbal officiel est réalisé en mairie. M. le Maire autorise les enregistrements vidéo et audio. Il précise que les conseillers municipaux ne peuvent pas s'opposer à être pris en photo et enregistré.

M. le Maire espère que l'enregistrement sera audible. Mme E. DOY répond « on verra ».

M. le Maire répond aux questions posées sur le site tenu par Mme A. BLANC-MONOT, Mme E. DOY et M. G. LEFEBVRE.

« Noyer le poisson pour éluder les questions essentielles ; se servir et se défouler sur l'opposition pour asseoir son autorité sur sa majorité : de bonnes vieilles techniques politiques que Monsieur le maire utilise désormais à chaque conseil municipal.

Cette attitude politicienne nous oblige à longueur de mails, à rabâcher inlassablement les mêmes questions, techniques et essentielles, qui impactent la vie et l'avenir de notre commune au travers de son urbanisme, ses finances, les travaux, entre autres.

La majorité le sait : nous ne lâcherons pas tant qu'elle n'aura pas répondu clairement et précisément à nos/vos questions.

Ci-après, un florilège de celles restées sans réponse :

Urbanisme, principe d'égalité : dans une même zone, pourquoi la commune autorise une emprise au sol de 152m² sur une parcelle de 500m² et refuse un projet de 145m² d'emprise au sol sur une parcelle de 1000m² ? »

M. le Maire précise que Francis Bloch, adjoint à l'urbanisme vous a répondu par mail à plusieurs reprises sur ce sujet : deux PC sont passés grâce à la loi ALUR qui a fait sauter les contraintes de surface de sol pour les constructions. Afin de préserver son paysage, le Conseil de Saint Bernard a voté un CES afin de remettre des règles précises dans l'occupation des sols.

Ceci explique les 2 Permis de Construire ne respectant pas le CES par rapport aux suivants qui le respectent.

« Urbanisme, participations demandées aux promoteurs et constructeurs dans le cadre de l'aménagement des voies et réseaux : pourquoi la/les participations votées par le Conseil, n'ont telles pas été perçues ? Pourquoi aucune participation n'a été demandée au promoteur du lotissement La Plaisance ? »

M. le Maire répond que la taxe PVR a été abrogée au 1^{er} janvier 2015. Les sujets que vous abordez : l'impasse du Bourguignon et La Plaisance sont des permis de construire qui ont été signés par mon prédécesseur. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été décidé lors du mandat précédent ; mais si une taxe devait être perçue, la commune l'aurait encaissée.

« Finances : la trésorerie de la commune est constituée, en partie, par un prêt bancaire. Quel montant a été emprunté ? A quelle date, quelle durée, quel taux ? Et quel est le coût pour la commune ? »

Vos informations sont fausses ; la commune a contracté un emprunt pour l'achat d'une maison (située 410 Chemin de la Mulati) en octobre 2010 (180 000€ + 2777€ frais notaire) Puis un emprunt relais en décembre 2010 pour 200 000€
La maison a été vendue en mars 2011 pour 205 000€
L'emprunt a été remboursé intégralement en avril 2011 (avec les 1779,89€ d'intérêts)

En 2013 la commune devait faire un emprunt de 200 000€ pour l'enfouissement de la rue de la Saône ; inscrit au budget mais pas réalisé ; l'enfouissement a été payé sur fonds propres.

Situation de la dette à Saint-Bernard : 288,13€/habitant (1449 habitants)
Comparaison : Massieux 856€, Sainte Euphémie 646€, St Didier 298€

Les emprunts en cours :

88 887€ (3,82%) du 06/2006 (17ans = 2023) – école maternelle
300 000€ (3,82%) du 03/2006 (30ans = 2037) – eaux pluviales
240 000€ (4,53%) du 09/2003 (20ans = 2023) – école maternelle
152 449€ (5,45%) du 12/1999 (20ans = 2019) – mairie et cimetière

Vous pouvez constater que la situation financière est très saine à Saint Bernard ce qui nous permettra d'investir avec un recours à l'emprunt ; de plus les taux sont très bas actuellement ce qui est un atout supplémentaire.

« Démographie : le Cabinet chargé du bilan PLU, l'a confirmé dernièrement : le PLU de Saint-Bernard n'intègre pas les divisions de parcelles. Quid de l'avenir démographique du village ? »

Les divisions de parcelles sont de droit si elles respectent le PLU et notamment le CES.
En termes d'impact sur la démographie du village, la population progresse mais n'explose pas. Nous sommes passés de 1428 habitants en 2014 à 1449 aujourd'hui (INSEE). Il est à noter que l'INSEE confirme un vieillissement de la population à Saint Bernard. Or on peut remarquer que les divisions de parcelles attirent une population jeune avec des enfants, ce qui est une bonne chose pour le village.

Au niveau de l'école et des inscriptions, à ce jour, 52 maternelle et 77 primaire soit 129 élèves.

Donc une stabilité d'effectif pour l'école Spinosa qui, en dehors des chiffres INSEE, ne fait pas apparaître une explosion démographique.

Au niveau des équipements, l'évolution actuelle de la démographie n'appelle pas à une programmation d'équipements supplémentaires en urgence.

« Comme vous pouvez le constater ces questions, qui sont les vôtres, ne sont ni polémiques ni politiques. Audrey Blanc-Monot, responsable de *Saint-Bernard, l'Esprit village* »

M. le Maire indique que les élus de la majorité ont choisi de répondre à ces questions en conseil municipal, pour que ce soit inscrit dans le procès-verbal, et pour que le public soit informé.

M. le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de deux points supplémentaires :

- la désignation d'un délégué suppléant supplémentaire au SIEA ;
- la proposition de mise en place de questions orales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ces deux points à l'ordre du jour.

Concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent, M. J. BARTHOMEUF demande des rectifications :

- Page 4, 4^{ème} paragraphe, il demande que le PV soit modifié selon la formule suivante : « Ce dernier précise que ce serait long à tout reprendre, notamment sur la partie du budget, *mais cite néanmoins un exemple* »
- Page 8 (premier paragraphe) il demande que les termes soient modifiés : « M. BARTHOMEUF précise qu'il faut désormais avancer, car ce dossier traîne depuis un an. Il rappelle qu'il a commencé à piloter le dossier quand c'est devenu catastrophique ».
- Page 9, avant dernière ligne : M. BARTHOMEUF indique qu'il n'a pas dit « et que le local conservé », mais qu'il fallait que l'on débâte sur la conservation ou pas par la municipalité de l'ex-local « bureau de tabac », étant donné les conditions proposées par HBVS.
- Page 11, dernière ligne du troisième point. Il faut lire : M. le Maire va prononcer la réouverture du bâtiment par arrêté »

M. BARTHOMEUF demande également pourquoi toutes les représentations dans les commissions de la CCDSV n'apparaissent-elles pas ? M. le Maire répond qu'elles n'ont pas toutes été modifiées, et que le tableau des commissions sera communiqué.

M. BARTHOMEUF demande la modification des erreurs apparaissant dans le PV. Mme K. PERRET rappelle qu'elle était la secrétaire de séance, et reconnaît qu'elle n'a pas épluché à la lettre le PV. Mme K. PERRET se lève et indique qu'elle va quitter la séance, reprochant à M. J. BARTHOMEUF de « pinailler » sur tout.

A 19h50, M. le Maire prononce une suspension de séance. M. le Maire quitte la salle avec Mme K. PERRET et M. BARTHOMEUF. M. le Maire prononce la reprise de la séance à 19h53.

M. le Maire indique que les remarques de M. BARTHOMEUF seront inscrites au PV. En cas d'obstruction de sa part, M. le Maire indique que le PV sera mis au vote sans modification, chaque conseiller ayant la faculté de le voter ou pas.

Mme A. BLANC-MONOT demande pourquoi ils n'apparaissent pas avec Mme E. DOY et M. G. LEFEBVRE dans la commission relation avec les habitants. M. le Maire répond que cette commission regroupe la commission communication, relation avec l'habitant, jeunesse et conseil municipal des jeunes. C'est une seule commission.

M. G. LEFEBVRE précise qu'il ne s'oppose pas au dépôt de demandes de subvention pour les travaux de remplacement du chauffage de la mairie (Page 8 du PV)

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2016, est approuvé à l'unanimité avec les modifications mentionnées ci-dessus.

I – CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire fait le point sur la réunion qui s'est tenue avec les responsables de la cantine scolaire.

Il en ressort : - que la salle de la cantine est trop petite ;

- Les deux services de la cantine sont saturés en raison du nombre important d'inscrits à la cantine ;
- Les comptes sont équilibrés ;
- La commune a fourni un nouveau lave-vaisselle.

M. le Maire propose de réaliser une étude pour prévoir un agrandissement de la cantine. Ce nouvel équipement pérenne servira pour l'école, la cantine, la garderie, ou d'autres besoins. Des subventions seront demandées pour la réalisation de ce projet.

M. F. PATIN demande comment l'association a pu passer de comptes déficitaires (- 9 000 €) à des comptes positifs. Mme S. MAZZOTTI indique que l'association a remis les comptes à niveau à la demande de la commune. Les tarifs de la cantine (les frais d'adhésion) ont notamment augmenté.

Mme S. MAZZOTTI souligne qu'il a désormais une vraie dynamique à la cantine. Les cantinières ont été formées par RPC (le fournisseur des repas).

M. le Maire exprime sa satisfaction que la cantine soit victime de son succès.

Mme A. BLANC-MONOT indique qu'il y a plus d'élèves de maternelle ce qui pose un problème de surveillance des enfants dans la cour. Elle précise que c'est ce qui lui a été remonté.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit ici d'une gestion associative.

M. F. PATIN souligne que l'agrandissement de la cantine ne règlera pas le problème de la surveillance des enfants, puisque le problème se situe après le repas.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à lancer une étude pour l'agrandissement de la cantine. Ce dernier précise que les études et les possibilités d'agrandissement seront présentées au conseil municipal prochainement.

II – SOUTIEN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN – Délibération n°D2016_035

M. le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) permet à une collectivité d'acquérir par portage du foncier. Un rapport mandaté par le Ministère du Logement propose d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, qui est un établissement public d'Etat) au département de l'Ain.

Mme A. BLANC-MONOT demande pourquoi soutenir l'EPF de l'Ain. M. le Maire précise qu'il s'agit de conserver un fonctionnement départemental, et d'éviter de perdre la maîtrise

du financement départemental. Il précise que de nombreuses communes dans l'Ain ont déjà voté le soutien à l'EPF.

M. F. PATIN demande si l'EPOA est en difficulté financière. M. le Maire répond qu'à sa connaissance le Préfet ne les a pas mis sous tutelle.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (A. BLANC-MONOT) de :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) sur le territoire du Département de l'Ain.

- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.

- Demander le respect des actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.

- Demander le respect le principe de libre administration des collectivités locales.

- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.

III – COUVERTURE EGLISE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX – Délibération n°D2016_036

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'entreprise France Charpente de Trévoux (01600) pour un montant de 35 768.35 € HT ; et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise France Charpente.

IV – POINT SUR LES TRAVAUX

M. P-L BALLEET fait le point sur les travaux à venir, et un compte-rendu de la réunion de la commission travaux du 4 juin :

- Travaux à l'école :

- Changement de baies vitrées et d'un store
- Réfection de peinture de la salle de classe des CM1-CM2. Les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires.
- Information sur la demande de sécurisation des accès à l'école (plan Vigipirate)

- Bacs de tri :

- L'entreprise Biloba a été retenue pour réaliser les travaux d'enfouissement des bacs de tri Avenue des Helvètes (pour 17 400 € HT), l'entreprise AXIMA a été retenue pour les travaux de génie civil (pour 6 600 € HT). La somme restant à la charge de la commune sera de 6 000 €, puisqu'une subvention de 18 000 € sera versée par le SMICTOM. les travaux sont prévus en septembre.
- Des bacs de récupération pour le verre, le papier et contenants, seront installés à l'angle du Chemin du Carre et du Terrain Zinderstein.

- Mairie :

Les travaux de remplacement du système de chauffage / climatisation de la mairie débuteront la semaine 13 juin, et se finiront fin juillet. M. le Maire précise que si le conseil municipal du 11 juillet ne pourra pas se tenir dans la salle habituelle, il le délocaliserait à l'Espace Chabrier. M. J. BARTHOMEUF demande qui se charge de la protection de la table du conseil municipal. Pour M. F. PATIN c'est à l'entreprise de faire le nécessaire. Les travaux de peinture extérieure de la mairie ont été commandés.

- Voirie :

- Les Points à Temps seront réalisés fin juin, début juillet.
- Enfouissement des réseaux au Bourguignon : les travaux restant à réaliser sont : les travaux Telecom, la finition de l'enrobé et la démolition de l'ancien poste.

Mme M. LABROSSE demande pourquoi on parle toujours du déficit du tri du verre, quand est-il du déficit du tri des autres emballages. M. P-L BALLETT explique que le verre trié est beaucoup réutilisé, ainsi que le papier et que le reste des ordures ménagères est exploité par Sytraival pour le chauffage urbain de Villefranche.

Mme M. LABROSSE fait remarquer que beaucoup ont l'impression de payer beaucoup de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour peu de services.

M. P-L BALLETT souligne que sur le secteur la TEOM est la moins chère.

Il indique qu'un nouveau guide du tri sera réalisé. Le papier de la mairie et de l'école sera désormais récupéré par la Recyclerie qui le revend.

Mme M. LABROSSE souligne qu'il existe désormais des entreprises qui rachètent du papier à la tonne.

Mme S. MAZZOTTI propose que les guides soient réalisés par les élèves en TAP (Temps d'Activité Périscolaire) M. P-L BALLETT répond qu'ils seront réalisés par le SMICTOM pour l'ensemble des communes membres. Il souligne que tout article dans le SBI fait par les élèves est le bienvenu.

M. P-L BALLETT explique qu'avec le système de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à la pesée du bac, le dépôt d'ordures ménagères sauvage se développe.

M. F. PATIN souligne que dans les zones où il y a des entreprises, il n'y a pas de tri.

Pour M. le Maire, si on veut inciter les gens à trier, il faut mettre des bacs de tri dans de nouvelles zones, comme au Bourguignon.

V – POINT SUR LES EFFECTIFS DE L'ECOLE

Pour la rentrée scolaire 2016-2017, les effectifs prévisionnels sont de 52 élèves en maternelle et 77 élèves en primaire.

VI – INFORMATION SUR LE PROJET MULTI-LOISIRS

M. P-L BALLETT présente le planning prévisionnel pour la réalisation du projet :

2015 : Etude de la situation urbanistique et des possibilités d'évolution du secteur ouest du centre village (réalisée par le CAUE)

05/2016 : La préparation du dossier de consultation est confiée au Centre de Gestion de l'Ain (CDG01)

06/2016 : Préparation du dossier de consultation pour choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre - Lancement de la consultation

07/2016 : Date limite de remise des offres

11/2016 : Délibération du Conseil Municipal pour choix du cabinet

01/2017 : Début des travaux d'étude détaillée, réalisés par l'équipe de maîtrise d'œuvre

Trimestres 1, 2 et 3 de 2017 : Allers et retours entre le Bureau d'Etudes et la commune pour validation des options et chiffrages, dépôt du permis de construire

4ème trimestre 2017 : Lancement de la consultation TRAVAUX - Notification des marchés

01/2018 : Début des travaux sur site. Dans l'ordre : le 1000 Club, puis le stade et la voirie

Avril-Mai 2019 : Réception des travaux, inauguration

Mme A. BLANC-MONOT demande quel est le retour des associations sur ce projet. M. le Maire répond qu'une consultation des associations a été réalisée.

Mme A. BLANC-MONOT souligne que pour le nouveau président des Boules ce projet n'est pas leur priorité.

M. le Maire explique qu'il a toujours entendu qu'il n'y avait pas assez de jeux. Ce projet servira pour toutes les manifestations des associations.

Dans le projet, il sera prévu d'améliorer et moderniser le Mille Club (notamment l'acoustique), de créer 16 jeux de boules (sur un espace pouvant être utilisé par d'autres sports ou manifestations) pour les compétitions de boules. Un jeu de foot à 7 sera créé pour que le club de foot de St Didier St Bernard revienne jouer. La haie devrait disparaître pour relier St Bernard à la Saône.

Mme A. BLANC-MONOT demande si les études réalisées pendant les précédentes mandatures seront conservées. M. F. BLOCH répond que la municipalité repart à zéro.

M. le Maire indique que le projet est lancé.

VII –DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE au SIEA – Délibération D2016_037

Par courrier du 20 mai 2016, le Président du SleA informe de la modification du règlement intérieur et des statuts du Syndicat. Il a sollicité la désignation d'un délégué suppléant supplémentaire, destiné à remplacer le délégué titulaire empêché.

Est désignée à l'unanimité, Mme Pascale LABART, comme délégué suppléant supplémentaire.

VIII – QUESTIONS ORALES

Le Maire propose de travailler à la mise en place de questions orales, consistant pour les élus de la majorité et de l'opposition à transmettre (4 jours francs avant le conseil municipal) au maire des questions qui seront inscrites à l'ordre du jour du conseil.

M. P-L BALLETT demande si cela va empêcher de poser des questions spontanées.

M. le Maire répond qu'en cas de dérapages des débats avec obstruction, les questions diverses seront fermées, car il y aura les questions orales.

M. F. PATIN demande s'il y a des questions orales, si les questions diverses seront maintenues.

Pour M. le Maire la question orale permet de travailler les réponses à l'avance.

Mme A. BLANC-MONOT demande quel est le nombre de questions par personne. M. le Maire répond que le nombre de questions, le temps de parole seront à définir.

M. F. BLOCH explique que ce système peut être bien, mais le système actuel permet à tout le monde de s'exprimer. Les débats risquent de perdre de leur spontanéité, et d'être enfermés dans un « carcan ».

M. le Maire rappelle que le conseil municipal est un lieu de débat, mais il y a des règles de fonctionnement.

Pour Mme E. DOY les questions orales seront des questions par écrit, il n'y aura plus de débats, et personne ne s'exprimera plus. M. le Maire répond que ce n'est pas le but recherché.

Mme A. BLANC-MONOT indique qu'elle ne participera pas au groupe de travail. Il n'y aura plus de spontanéité dans les débats.

M. le Maire fait remarquer à Mme A. BLANC-MONOT qu'ils lancent des questions sur leur site internet. Mme A. BLANC-MONOT répond qu'ils ont eu les réponses aujourd'hui. M. le Maire précise que c'est faux, car ils ont les réponses à chaque fois. Mme A. BLANC-MONOT précise que ça ne les empêchera pas de communiquer par ailleurs. M. le Maire indique qu'il est libre de répondre.

Pour Mme M. LABROSSE, la mise en place des questions orales permettra d'arrêter ce qui se fait en début de séance.

Mme A. BLANC-MONOT précise que cela n'a rien à voir avec les questions qu'on nous demande de poser par écrit.

Mme M. LABROSSE n'est pas favorable à la mise en place des questions orales. Elle fait remarquer que les conseillers ne s'écoutent plus, elle déplore « qu'on ne s'entende plus », et « qu'on n'avance plus. Il faut être constructif ».

Mme A. BLANC-MONOT souligne qu'un débat animé peut être constructif.

Pour M. le Maire les questions sur le site internet « l'esprit village » sont à sens unique : sans débat, sans matière. Il rappelle que le lieu des débats est le conseil municipal, et précise, en s'adressant aux élus de l'opposition, que ce débat ils le refusent.

M. F. PATIN explique qu'il n'est pas forcément choqué par ces questions orales. Il se demande où est-ce qu'il n'y aura plus de débat. Il souligne que souvent les élus de l'opposition envoient des courriers, et que le Maire fait les réponses en conseil.

Mme A. BLANC-MONOT indique, que d'après ce qu'elle a entendu, il n'y aura plus de questions posées.

Pour M. F. PATIN, l'avantage sera de pouvoir poser des questions en amont. Cela permettrait d'officialiser les questions pour Mme M. LABROSSE.

M. le Maire précise que les questions orales sont instituées dans les communes de moins de 3 500 habitants par délibération.

M. F. BLOCH fait remarquer que les questions devront être déposées avant le jeudi précédant le conseil municipal, et qu'il n'aura pas le temps de préparer ses réponses.

Les conseillers municipaux procèdent au vote. La proposition de M. le Maire est rejetée :

- 9 votes contre la mise en place des questions orales (K. PERRET, M. LABROSSE, G. LEFEBVRE, A. BLANC-MONOT, E. DOY, F. EYRAUD, J. BARTHOMEUF, F. BLOCH, J. GUERRIER)
- 2 votes pour leur mise en place (P. WATSON et F. PATIN)
- 4 abstentions (P-L BALLEET, B. REY, P. LABART, S. MAZZOTTI)

IX – QUESTIONS DIVERSES

A – Tournage drone

Un tournage par drone sur des sites touristiques de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, dont la commune de St Bernard, destiné à illustrer un clip sur le tourisme, devrait avoir lieu le samedi 11 juin.

B – Boîte aux lettres postale

La boîte aux lettres de la Poste située aux Erables a été enlevée. Les services postaux ont indiqué qu'une nouvelle boîte aux lettres postale sera installée prochainement.

C – Chiffres Demandeurs d'emploi

Mme K. PERRET indique les chiffres des demandeurs d'emploi de la commune :

- Pour le mois d'avril : 49 demandeurs d'emploi
- Pour le mois de mai : 47 demandeurs d'emploi

Ces chiffres seront donnés tous les trois mois. M. F. BLOCH demande quel est le pourcentage par rapport à la population active. Mme K. PERRET répond qu'elle regardera ce point.

D – Fête des Mères 2016

Seules 3 familles étaient présentes à la manifestation organisée par la municipalité pour la fête des mères, le 28 mai dernier.

E – Cimetière

Un travail a débuté pour répertorier les concessions abandonnées dans le cimetière, afin de lancer par la suite une procédure pour récupérer ces concessions.

F – RDV aux jardins des 4 et 5/06

Sur la commune, des jardins privés étaient ouverts au public : ceux du château, de M. et Mme ABIHZER et de M. et Mme BARDET.

G – Collecte du 21/05 pour Notre-Dame des Sans-Abris de Villefranche

M. P. WATSON remercie les spinosiens pour leur générosité.

H – Ecole

- Le Conseil d'Ecole aura lieu le 20/06 à 18h30 en mairie.
- Intervenante musique : une nouvelle intervenante débutera à la rentrée scolaire. Une convention sera conclue avec l'association employant cette intervenante. Il est souligné que le coût sera moindre par rapport au contrat actuel avec AICAR.
- Inscription aux TAP/NAP de Tôt ou Tard le vendredi 17/06 à l'école
- Fête de l'école le 24/06

I – SCOT

M. F. BLOCH informe qu'il assistera mardi 7 juin à une réunion du SCOT sur le bilan des zones agricoles.

M. le Maire rappelle que le jeudi 30 juin se tiendra chez Bibet le repas municipal des élus et du personnel communal. M. le Maire précise qu'il payera sur ses deniers personnels le repas des agents, et les élus prendront en charge leur repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Prochain conseil municipal : Lundi 11 juillet 2016 à 19h30.

Signatures :